



**Hall F**  
**APPARTEMENT DE 3 PIECES**  
n° F502 au 5ème Étage

ENTREE	3,20 m <sup>2</sup>
SEJOUR	29,05 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,85 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,45 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5,50 m <sup>2</sup>
WC	1,90 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2,00 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	2,30 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>67,25 m<sup>2</sup></b>
SURFACE h<1,80m	4,00 m <sup>2</sup>
TERRASSE 1	19,00 m <sup>2</sup>
TERRASSE 2	4,00 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>94,25 m<sup>2</sup></b>

PLAN EVOLUTIF

LEGENDE

VR	Volet Roulant	SS	Sèche Serviette
VB	Volet Battant	R	Radiateur
GC	Garde Corps	R	Réfrigérateur
++++	Soffite / faux plafond	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	LL	Lave Linge
PL	Placard	C	Cuisson
---	Retombée de poutre		

Série Notaire indice 3 29 mars 2023

Echelle : 0 0,5 1 2m



SAS URBANITA ARCHITECTURE



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipement électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.